



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, 12.8.2016

C(2016) 5305 final

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Sénat pour son avis politique du 12 mai 2016 sur le volet méditerranéen de la politique de voisinage de l'Union européenne révisée.

La Commission se félicite que le Sénat partage largement les propositions pour une politique de voisinage révisée, misant sur la stabilisation comme première priorité politique ainsi que sur une approche plus différenciée et flexible. Dans ce contexte, la lutte contre le terrorisme et la radicalisation sera un élément majeur.

La politique européenne de voisinage révisée précise aussi que l'Union pour la Méditerranée peut jouer un rôle plus important dans le soutien apporté à la coopération entre voisins du sud. Les questions à portée régionale seront également abordées avec d'autres institutions et organisations régionales.

En ce qui concerne la répartition des crédits de la politique de voisinage, la Commission rappelle que celle-ci se fait sur base du règlement UE no 232/2014 sur l'Instrument Européen de Voisinage, dont l'article 4.1 spécifie en détail les critères pour la répartition des fonds, y compris le progrès en matière de réformes.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage révisée, des discussions sont en cours avec plusieurs pays partenaires sur la définition de priorités de partenariat. L'Egypte fait partie de ces partenaires, et la Commission y attache une attention toute particulière.

*M. Jean BIZET
Président de la Commission
des Affaires européennes
15, rue de Vaugirard
F – 75006 PARIS*

*cc M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cedex 06*

La Commission espère que ces éléments répondront aux points soulevés par le Sénat, et se réjouit, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.



Violeta Bulc

Membre de la commission